

Le 30 juin 2016

[Traduction]

Taxe de vente harmonisée

M. Fitch : J'ai trouvé intéressant de voir tard hier dans les médias l'effort désespéré du premier ministre pour tenter de blâmer autrui d'avoir porté de 13 % à 15 % la TVH. Dans la lettre de mandat que le premier ministre a envoyée plus tôt à tous ses ministres, il leur disait d'assumer la responsabilité de leurs actions.

Monsieur le président, vous vous souviendrez, comme bien des personnes de l'autre côté, j'en suis sûr, d'une loi intitulée *Loi sur la protection des contribuables*. Le gouvernement actuel l'a abrogée. Il a abrogé la mesure législative qui aurait permis au premier ministre de jouer un rôle beaucoup plus important dans les démarches visant la hausse de la TVH au lieu de jeter le blâme sur quelqu'un d'autre. Je me demande si le premier ministre pense ou voudrait commenter le fait que... Pense-t-il qu'il aurait obtenu une plus grande approbation sociale pour augmenter la TVH s'il avait procédé par référendum comme la *Loi sur la protection des contribuables* le prévoyait?

L'hon. M. Gallant : Le député d'en face fait allusion à des observations que j'ai faites aux médias. Je les ai formulées en réponse à une question. Les médias ont demandé : Comment la TVH peut-elle néanmoins être augmentée si, comme l'estime l'opposition, il est encore nécessaire d'en débattre? J'ai souligné le fait que la mesure avait été adoptée il y a quelque temps et que le cadre suivant lequel la TVH serait augmentée s'appuyait en fait sur une entente qu'a signée l'ancien ministre des Finances et député de Quispamsis.

L'entente, appelée EIGCF, qui offre aux provinces la souplesse nécessaire pour modifier le taux de la TVH, a été signée le 20 juillet 2011 par l'ancien ministre des Finances et député de Quispamsis. La procédure qui nous a permis d'augmenter la TVH pour protéger les soins de santé et l'éducation s'appuie sur cette entente que le député de Quispamsis a signée.

M. Fitch : Nous voyons encore une fois le premier ministre, en désespoir de cause, tenter de reprocher à l'ancien gouvernement des mesures que le gouvernement actuel a prises ici, à la Chambre.

Il y avait une autre mesure de protection, soit la *Loi sur la protection des contribuables*, qui prévoyait la tenue d'un référendum avant l'autorisation de toute hausse de la TVH au Nouveau-Brunswick. Encore une fois, le premier ministre semble penser qu'il a l'approbation sociale. Il sait définir « approbation sociale » quand il puise dans les poches des contribuables en leur soutirant 300 millions de dollars, mais il n'a pas, semble-t-il, l'approbation sociale quand il s'agit de mettre en valeur les ressources naturelles de la province et de créer de la richesse.



Le projet de loi du premier ministre s'enlise. Ses nouvelles règles n'avancent plus à la Chambre. Elles bafouent la démocratie. Je me demande si le premier ministre pourrait nous dire ceci : La hausse qui portera la TVH à 15 % demain est-elle légale ou illégale, étant donné que le projet de loi 31 n'a pas été adopté à la Chambre?

L'hon. M. Gallant : Non.

M. Fitch : La hausse n'est pas légale. Le premier ministre continuera demain à enfreindre la loi et commencera à prendre l'argent des contribuables. Le premier ministre publiera-t-il l'avis juridique en sa possession qui lui permet de procéder à la hausse de la TVH et d'enfreindre la loi, puisque le projet de loi 31 n'a pas été adopté à la Chambre?

L'hon. M. Gallant : Le député d'en face pose des questions relatives à un cadre et à une procédure que le député de Quispamsis a signés et approuvés. Le député de Quispamsis peut prétendre qu'il ne se rappelle pas ce qui s'est passé en juillet 2011. Je peux comprendre qu'il veuille oublier. Il veut oublier tout ce qui s'est passé au cours du mandat pendant lequel il était ministre des Finances. Je comprends.

Toutefois, la procédure que nous avons suivie pour pouvoir augmenter la TVH afin de protéger les soins de santé et l'éducation dans la province et ainsi obtenir les fonds nécessaires pour maîtriser notre situation financière, tout en investissant dans des mesures propices à la croissance économique, s'appuyait sur celle que le député d'en face a établie. Encore une fois, je dirais que les gens de l'opposition devraient enfin se regarder dans le miroir et avouer qu'ils sont effectivement à l'origine de la situation.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Nous cherchons à assainir nos finances, car nous avons perdu quatre années en raison d'une économie stagnante et de finances désastreuses quand les gens d'en face étaient au pouvoir. Nous ferons ce qu'il faut, comme il faut, et nous investirons dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

M. Fitch : Il est vraiment un peu fort que le premier ministre prenne la parole ici aujourd'hui pour nous reprocher d'avoir porté la TVH à 15 % alors que la mesure législative qu'il présente maintenant à l'Assemblée législative s'enlise. Il ne parvient pas à la faire adopter.

Or, il vient d'admettre qu'il sera illégal d'augmenter la TVH demain. Je me demande si le premier ministre pourrait très rapidement s'expliquer, car certaines personnes commenceront à payer une TVH accrue. Des milliers de caisses enregistreuses ont été reprogrammées en prévision de l'entrée en vigueur de la hausse le 1^{er} juillet. Le premier ministre vient d'admettre qu'il n'est pas légal de percevoir l'argent en question. Peut-il publier l'avis juridique qui



l'autorisera à percevoir cet argent auprès des gens de la province? Vérifions ici même et assurons-nous de bien comprendre ce qu'il est advenu.

Le premier ministre n'arrive pas à faire adopter son projet de loi à l'Assemblée législative parce qu'il n'a travaillé que quatre jours au cours des 11 dernières semaines.

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, le député d'en face a utilisé les mots « légal » et « illégal ». Si j'ai mal compris, je présente mes excuses.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le projet de loi 31 n'est aucunement lié à la hausse portant la TVH de 13 % à 15 %. Si les motions qui ont été proposées par des gens d'en face et qui ont pris des heures à l'Assemblée législative s'appuient sur un tel malentendu, c'est que l'opposition n'agit alors vraiment pas dans l'intérêt de la population du Nouveau-Brunswick. On serait porté à croire que les gens de l'opposition seraient renseignés. On supposerait qu'ils feraient leur travail, liraient les mesures législatives et parleraient au député d'en face, celui de Quispamsis. Ils se seraient fait expliquer la procédure.

Le projet de loi 31 n'a aucun rapport avec la mesure en question. La mesure visant à porter de 13 % à 15 % la TVH demain est adoptée depuis des mois maintenant ou du moins depuis plusieurs semaines. Nous avons procédé ainsi pour assainir nos finances tout en protégeant l'éducation et les soins de santé. Nous réalisons en fait des investissements records dans l'éducation et nous améliorons l'efficacité des soins de santé, tout en investissant dans ce qui contribuera à faire croître notre économie. C'est pourquoi nous avons pris cette décision difficile.

M. Fitch : À notre avis, le gouvernement actuel ne sert pas bien les intérêts des gens de la province, car il avait la possibilité de ne pas augmenter la TVH. Il a eu l'occasion de réduire ses dépenses. Il a eu l'occasion de consulter les gens de la province, de tenir un référendum et d'obtenir l'approbation sociale pour puiser la somme considérable de 300 millions dans les poches des contribuables de la province.

Je me demande si le premier ministre peut publier l'avis juridique qui a rendu la mesure possible. Cela vient peut-être d'Ottawa. Je sais que le premier ministre suit les directives d'Ottawa en ce qui concerne la magistrature dans la province, mais je ne m'étais pas rendu compte qu'il se tournait vers Ottawa pour compromettre les lois fiscales de la province. Le premier ministre peut-il publier l'avis juridique selon lequel il serait illégal, peu importe les projets de loi qui ne sont pas adoptés à la Chambre du peuple, de procéder à la hausse de la TVH demain?



L'hon. M. Gallant : C'est dommage que le député d'en face ait attendu le dernier jour pour enfin poser des questions au sujet de la TVH au lieu de se concentrer sur le projet de loi 21. L'Entente intégrée globale de coordination fiscale — EIGCF —, que le député d'en face, celui de Quispamsis, a signée le 20 juillet 2011, nous procure la souplesse nécessaire pour agir ainsi tout en veillant, bien sûr, à ce que nous suivions la procédure. C'est indiqué dans la *Loi sur la taxe d'accise*. Voici ce qui se produit et le processus.

Le taux de la TVH est fixé par voie réglementaire en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* fédérale. Pour augmenter la TVH, il faut répondre à certaines exigences, auxquelles nous avons répondu. Nous avons fourni un préavis de 120 jours au gouvernement fédéral. Nous avons annoncé publiquement la hausse de la TVH au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur. Le budget a été déposé en février et fait l'objet de débats depuis lors. La *Loi portant affectation de crédits* a ensuite été déposée et adoptée. Les règles transitoires ont été publiées au préalable. Les modifications réglementaires nécessaires à l'application de la hausse de la TVH au Nouveau-Brunswick à compter du 1^{er} juillet 2016 ont reçu le 3 juin 2016 l'approbation de la lieutenant-gouverneure en conseil. Le taux sera donc augmenté, et ce, en vertu de la procédure établie dans la loi.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Vous avez beaucoup travaillé pour augmenter la TVH. Vous avez pris des mesures qui feront augmenter la TVH.

Le président : Veuillez m'excuser, Monsieur le député. Je vous rappelle qu'il faut vous adresser à la présidence.

M. Fitch : Il est très clair que toute la responsabilité ou tout le mérite d'avoir augmenté la TVH au Nouveau-Brunswick revient au gouvernement actuel. La mesure a été qualifiée de mesure qui ferait disparaître des emplois et de solution facile qui favoriserait l'économie souterraine. Si le premier ministre ne veut pas publier l'avis juridique qui confirme le tout, je me demande si son économiste en chef, David Campbell, a rédigé un article au sujet des effets qu'aura sur l'économie la hausse de deux points de la TVH. Je me demande s'il a considéré les pertes d'emplois et le ralentissement économique qu'entraînera la mesure. Le premier ministre peut-il diffuser un rapport que l'économiste en chef ou quelqu'un d'autre dans son ministère aura rédigé et qui montrera quelle sera l'incidence de la mesure sur l'économie de la province?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons analysé en détail ce qui devait être fait et ce que nous avons fait pour en arriver à l'augmentation de la TVH demain.

Il est important de noter pourquoi il y a maintenant une telle augmentation. Lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir, nous avons en main une situation financière très précaire, que nous avons héritée du gouvernement précédent.



Nous avons travaillé avec les gens du Nouveau-Brunswick de façon très exhaustive et inclusive. Nous avons écouté les suggestions et, bien sûr, les idées des gens. Nous avons passé un an et demi à voyager dans la province afin d'écouter les gens du Nouveau-Brunswick. Ces derniers nous ont dit très clairement qu'il fallait redresser nos finances publiques de façon à faire en sorte de pouvoir investir davantage dans le domaine de l'éducation, tout en améliorant notre système de soins de santé et en donnant la priorité à l'économie. C'est justement ce que nous avons fait en prenant ces décisions avec les gens du Nouveau-Brunswick. Je peux dire que je suis très fier que nous ayons pris ces décisions, car elles vont aider l'économie et la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

M. Fitch : Encore une fois, je demande au premier ministre de rendre public tout rapport, qu'il soit rédigé par David Campbell ou quiconque dans son ministère, montrant qu'une hausse de la TVH permettra de stimuler l'économie de la province. David Campbell, le pauvre, écrit beaucoup de rapport dernièrement, mais ils n'ont pas été rendus publics. Je sais que le premier ministre a en main l'ébauche d'un rapport qui indique comment possiblement stimuler l'économie, mais le gouvernement ne l'a même pas rendue publique.

Je me demande si je peux demander à la nouvelle ministre du Développement économique si elle a lu des rapports rédigés par David Campbell ou quiconque au gouvernement qui montrent les effets d'une hausse de la TVH sur les emplois et l'économie.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons pris des décisions difficiles avec les gens du Nouveau-Brunswick, mais nous l'avons fait de façon à donner la priorité à l'éducation, à la santé et à l'économie. Nous ne pouvons pas tout simplement nous asseoir et nous faire accroire que nous n'avions pas de défis à surmonter. De plus, il faut aussi réaliser que ces défis financiers existent toujours.

Le gouvernement précédent a ignoré ces défis, et personne n'a bénéficié d'une telle attitude. En effet, des finances qui ne sont pas en santé représentent un gros défi pour notre économie. D'ailleurs, si nous n'avions pas pris les mesures nécessaires, cela nous aurait empêchés d'investir dans des domaines qui vont aider l'économie de façon stratégique.

Comme nous le savons tous, les intérêts sur notre dette sont plus élevés que le montant que nous investissons dans l'éducation postsecondaire, et ce, en raison de la situation financière précaire que nous a léguée le gouvernement précédent. Alors, nous ne voulons pas continuer dans cette voie, car cela nous empêchera d'investir dans les domaines qui nous aideront à obtenir une économie forte ici, au Nouveau-Brunswick.



[Traduction]

Foyers de soins

M. Steeves : Je reviens sur le foyer de soins à Miramichi, l'entrepôt de 240 lits, à défaut d'un meilleur terme. Le 13 juin, le gouvernement Gallant...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Steeves : Voilà exactement de quoi il s'agit. Savez-vous quoi? Voilà exactement de quoi il s'agit.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Steeves : Il s'agit d'un entrepôt de 240 lits. Il ne s'agit pas d'un foyer de soins.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

M. Steeves : Les personnes âgées ont absolument besoin de soins, mais ce n'est pas ce que leur assure le projet en question.

Je reviens à la ministre des Aînés et des Soins de longue durée pour citer ses propos du 13 juin :

Nos experts ont effectué une analyse des avantages et des inconvénients liés à la construction, et il s'agit de l'utilisation la plus efficace des ressources de la province et qui donne le meilleur rapport qualité-prix, tout en nous permettant de répondre aux besoins des aînés.

Encore une fois, je demande à la ministre si elle déposera les rapports des experts en question pour que les parlementaires puissent eux-mêmes les lire.

L'hon. M. Gallant : Je vais certainement laisser la ministre répondre, mais j'ai peine à croire ce que je viens d'entendre. J'ai bien hâte que le *Miramichi Leader* imprime ce que le député d'en face vient de dire à propos du foyer de soins.

Je suggère au député du côté de l'opposition de la région de Miramichi de parler à son collègue et de lui expliquer l'importance du projet pour la qualité de vie des gens de Miramichi. Chaque fois que je me suis rendu à Miramichi au cours des dernières années, les gens m'ont parlé de l'importance du projet pour la qualité de vie des personnes âgées dans la région de Miramichi



et m'ont dit combien il était important que nous réglions le problème que l'opposition n'a eu ni la possibilité, ni l'occasion, ni la volonté de régler. La région de Miramichi mérite mieux. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux.

Je n'en reviens pas que le député d'en face prenne la parole pour s'exprimer comme il vient de le faire à propos d'un établissement, à propos d'un investissement qui améliorera la qualité de vie de tant de personnes âgées dans la région de Miramichi, et même ailleurs, et à propos de la politique qui nous permet de nous assurer d'avoir l'infrastructure nécessaire pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées dans la province.

M. Steeves : Nous nous souvenons de la ponction des actifs des personnes âgées, de la haute estime en laquelle le gouvernement actuel tient les personnes âgées et de la belle façon dont ces dernières ont été traitées. Nous cherchons effectivement de l'aide pour les personnes âgées afin de répondre aux besoins de nouveaux établissements dans la province et de soins pour nos personnes âgées. Nous cherchons les experts qui ont recommandé la construction d'un entrepôt de 240 lits. Je vais me répéter pour le *Miramichi Leader* : Il s'agit d'un entrepôt. Ce n'est pas le genre d'établissement qui est envisagé de nos jours.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Steeves : L'établissement prévu ne correspond pas aux besoins de la région en question. Nous voulons savoir quels experts ont dit que nous devrions remonter dans le temps et construire une résidence de ce type. Des experts des temps modernes n'ont pas pu aboutir à de telles conclusions. Les villages qu'ils envisagent maintenant diffèrent totalement de ce qui est proposé. Nous voulons le meilleur pour les gens de la région de Miramichi. Nous voulons le meilleur pour les gens de la région de Miramichi et le meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Harris : J'aurais tout simplement voulu que le député d'en face clarifie sa pensée. Je pensais qu'il s'agissait d'un lapsus, mais, de toute évidence, ce n'est pas le cas. Je peux donner au député une petite leçon d'histoire sur la situation concernant le foyer de soins à Miramichi. Les parlementaires assis aujourd'hui en face de moi sont ceux-là mêmes qui ont annulé la construction d'un nouveau foyer de soins à Miramichi lorsqu'ils étaient au pouvoir. Tout ce qu'ils ont fait, c'est d'injecter des fonds dans un vieux foyer de soins qui ne disposait pas d'eau chaude pour les pensionnaires.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.



L'hon. M^{me} Harris : C'est incroyable.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M^{me} Harris : Savez-vous quoi? Quand le député d'en face parle d'entreposage, il adopte peut-être, à mon avis, l'attitude des gens de l'opposition. Voilà peut-être ce qu'ils veulent faire. C'est ce qu'ils veulent faire. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous soucions de nos personnes âgées et nous veillerons à ce que Miramichi dispose d'un foyer de soins ultramoderne de 240 lits ; je vous le garantis.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

M. Steeves : Voilà vraiment de beaux discours.

Savez-vous quoi? Je veux voir l'attention portée à la région de Miramichi. Je veux voir l'attention portée aux personnes âgées de l'ensemble de la province. Cependant, je n'en vois aucun signe dans un établissement de 240 lits. Je veux que le gouvernement actuel dise : Oui, nous nous soucions bel et bien de la situation et, en conséquence, oui, nous procéderons de la bonne façon. Je veux savoir qui sont les experts qui ont recommandé le projet en question. Je veux savoir qui sont les experts qui disent que nous devrions remonter dans le temps et procéder comme cela se faisait probablement il y a 200 ans. Je vous lirai un article lorsque le sujet sera abordé ultérieurement à la Chambre. Savez-vous quoi? Telle était la façon de procéder il y a deux ou trois siècles. Ce n'est plus le cas maintenant.

Je veux savoir qui sont les experts que les gens d'en face ont cités. Ce que je demande à ces derniers, c'est de fournir les renseignements. Qui sont les experts qui auraient dit, selon les gens d'en face, qu'un établissement de 240 lits était le bon endroit où placer quelqu'un et aider les gens de la région de Miramichi? Non, la loyale opposition de Sa Majesté veut aider la population de la région de Miramichi, les gens de là-bas, et elle veut que les mesures nécessaires soient mises en place pour eux. Nous voulons que le tout soit fait correctement.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Harris : Étant donné qu'il n'y a pas eu de question, je vais continuer à parler du foyer de soins de 240 lits qui sera construit dans la région de Miramichi.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.



L'hon. M^{me} Harris : En fait, si le député d'en face s'était bien renseigné, il saurait que la demande de qualification a été publiée hier. Nous verrons quel en sera le résultat. Savez-vous quoi? Le foyer de soins de 240 lits abritera bien 240 lits. Nous ne savons pas précisément de quoi le foyer aura l'air une fois terminé, car nous ferons en sorte de favoriser l'intérêt supérieur des pensionnaires.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Harris : Vous parlez d'entreposage des personnes âgées. Je vais vous dire une chose. J'ai eu l'occasion de parler à beaucoup d'hommes et de femmes qui s'occupent de nos personnes âgées dans les foyers de soins, et, à mon avis, ils ne leur assurent pas un service au rabais. De tels propos sont tout simplement irrespectueux. Nous nous assurerons que, dans le nouveau foyer de soins à Miramichi, les pensionnaires...

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

Communautés rurales

M^{me} Wilson : Mardi, lorsque j'ai entendu le premier ministre affirmer que les routes rurales n'étaient pas assez importantes pour être abordées pendant la période des questions, je ne pouvais presque pas en croire mes oreilles. Il n'y a plus aucun propos qui nous surprend de la part du premier ministre. Si, selon lui, les routes rurales ont si peu d'importance, j'aimerais qu'il nous dise ce qui, selon lui, est important en ce qui concerne les régions rurales du Nouveau-Brunswick, où justement la moitié de notre population vit, travaille et élève sa famille. En tant que ministre responsable des Affaires rurales, qu'a fait le premier ministre pour améliorer la vie des 375 000 personnes qui vivent dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Fraser : Je veux remercier la députée d'en face de la question. Je pense qu'elle parle d'une observation de la députée provenant de l'autre rive de Fredericton, c'est-à-dire de la rive nord de Fredericton. J'aimerais répondre à la question. Je sais que l'opposition aime faire de la politiaillerie relativement à de nombreux sujets, au lieu d'avoir une discussion sérieuse.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Fraser : En ce qui concerne la promenade Portobello et l'exploitation forestière dont parle la députée d'en face, la question a été posée hier au premier ministre. Je peux vous assurer que je me suis rendu sur les lieux, soit sur la promenade Portobello et sur la rue McCoy. Je sais que la députée de Fredericton a indiqué qu'elle avait des photos et que l'intersection se trouvait dans sa circonscription. Eh bien, je suis allé en voiture, de Miramichi, à deux reprises pour visiter l'endroit en question. Le fait de dire que nous ne nous soucions pas des régions et



des routes rurales du Nouveau-Brunswick est tellement loin de la vérité que ce n'en est même pas drôle. Comme je passais du temps dans la circonscription de la députée, celle-ci a pu prendre des photos et a cherché à porter des accusations qui n'étaient pas fondées. Je me suis rendu sur les lieux. Je suis allé voir par moi-même. J'ai recueilli les faits.

M^{me} Wilson : Le premier ministre ne peut pas répondre à la question qui lui est posée, mais il peut répondre à celles qui sont posées à tous les autres parlementaires. Lors du remaniement ministériel, le premier ministre a quitté le Conseil de l'emploi, mais qui pourrait le blâmer? Toutefois, je ne comprends pas pourquoi il n'a pas aussi renoncé à ses fonctions de ministre responsable des Affaires rurales. Il est tout aussi mauvais dans ce dossier qu'il l'a été dans le cas des emplois et il a été lamentable au chapitre des emplois. Les chiffres nous l'indiquent. C'est un simple calcul. Le premier ministre a dû étudier les mathématiques. Il sait vraiment comment faire la soustraction. Des soustractions, voilà ce qui se passe dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. C'est tout ce qui se passe dans ces régions.

Le gouvernement Gallant ne cesse de réaliser des compressions. Il faut y mettre fin. Le premier ministre peut-il nous dire quelles mesures il prendra, le cas échéant, pour faire avancer les régions rurales du Nouveau-Brunswick, au lieu de les détruire?

[Original]

L'hon. M. Gallant : J'aimerais discuter un peu des indicateurs économiques. L'économie canadienne traverse une période difficile ; je pense que tous les gens du Nouveau-Brunswick le réalisent. Je suis quand même ravi de voir que les entreprises, les entrepreneurs et les gens du Nouveau-Brunswick travaillent tous très fort à faire en sorte que nos indicateurs économiques progressent dans la bonne direction.

Ainsi, le fait que notre PIB ait augmenté de 1,9 % en 2015 est exceptionnel. En termes de croissance, ce ne sont pas des chiffres énormes, mais, relativement parlant, c'est très impressionnant. C'est la croissance la plus importante depuis 2010 et la quatrième en termes d'importance au pays, et cela, grâce au travail des entrepreneurs, des entreprises et des gens du Nouveau-Brunswick, tant dans les régions urbaines que rurales.

Nous devrions donc être fiers des gens du Nouveau-Brunswick et de ce qu'ils accomplissent.

[Traduction]

M^{me} Wilson : Il n'y a pas si longtemps, nous étions saisis d'une motion qui aurait permis de stimuler le développement économique dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, mais je ne pense pas que cette motion ait été adoptée. Le premier ministre a une étude en cours, peut-être un groupe d'experts au travail ou un plan en cours d'élaboration pour pratiquement tout. Qu'en est-il d'une étude ou d'un groupe d'experts concernant les régions rurales du Nouveau-Brunswick? Le premier ministre étudiera-t-il la situation des régions rurales du Nouveau-Brunswick? A-t-il déjà une vision ou un plan?



Il serait bon de savoir s'il y a une vision ou un plan pour l'avenir à long terme des régions rurales du Nouveau-Brunswick. Pour l'instant, à court terme, il serait toutefois bon de savoir si le gouvernement prévoit fermer avant la fin de son mandat un autre bureau, une autre école ou un autre hôpital dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre nous dirait-il si d'autres fermetures sont prévues dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Fermer un autre hôpital... En fait, les mesures dont nous discutons depuis ce matin, soit le fait que nous augmentons la TVH et que nous prenons d'autres décisions difficiles avec la population du Nouveau-Brunswick, ont pour objet de veiller à ce que de telles fermetures ne se produisent pas. Nous n'avons fermé aucun hôpital et nous n'en fermerons aucun.

Par contre, savez-vous qui a fermé des hôpitaux? Le savez-vous? Ce sont les gens assis de l'autre côté de l'Assemblée législative. Ils ont fermé des hôpitaux. Ils ont fermé des hôpitaux dans des régions rurales du Nouveau-Brunswick.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Gallant : Ce sont les gens d'en face qui ont fermé des hôpitaux. C'est nous qui nous sommes battus pour les soins de santé.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : C'est nous qui nous sommes battus pour l'éducation. C'est nous qui nous sommes battus pour réaliser des investissements stratégiques dans l'économie, et nous avons pris des décisions difficiles pour y arriver. Nous avons écouté les gens du Nouveau-Brunswick et avons fait des choix difficiles — mais surtout les bons choix — pour les finances de notre province, pour le système d'éducation qui nous tient tous à cœur, pour le système de soins de santé dans lequel nous devons continuer d'investir et, bien sûr, pour les mesures qui permettront de faire croître l'économie afin que nos gens puissent rester au Nouveau-Brunswick ou y revenir.

Produits sanguins

M. Coon : Le ministre de la Santé a déclaré publiquement qu'il appuyait l'installation d'une entreprise privée de collecte de sang à Moncton. En Ontario, les cliniques privées de collecte de sang s'établissaient, avant qu'elles ne soient interdites, à côté de magasins de prêt sur salaire et de cliniques de traitement à la méthadone afin d'exploiter les personnes les plus vulnérables. En payant 25 \$ le sac de sang, ces cliniques ont transformé le don de vie en une marchandise. Afin de protéger les personnes vulnérables du Nouveau-Brunswick et de préserver l'intégrité de



notre système d'approvisionnement en sang, le ministre interdira-t-il l'ouverture au Nouveau-Brunswick d'une clinique de collecte commerciale de plasma sanguin contre rémunération?

L'hon. M. Boudreau : Nous avons abondamment parlé de la question dans les médias au cours des dernières semaines. L'industrie en question est strictement réglementée par Santé Canada. Elle n'est pas réglementée par les provinces. Santé Canada réglemente cette industrie. Toute compagnie souhaitant ouvrir une clinique de collecte de plasma contre rémunération doit obtenir une licence de Santé Canada.

Les opposants à une telle pratique aiment parler de l'Ontario qui ne l'autorise pas, mais ils oublient de mentionner les provinces qui l'autorisent. La situation n'est pas nouvelle. Elle perdure depuis plus de 30 ans. Au Manitoba, une clinique de collecte de plasma contre rémunération est en exploitation depuis plus de 30 ans. La Saskatchewan autorise la pratique en question, et je sais pertinemment que d'autres provinces sont en discussion avec la même compagnie qui cherche à s'établir au Nouveau-Brunswick.

Aucune décision n'a été prise. La décision appartient à la compagnie. Cependant, la pratique, qui n'est aucunement interdite au Nouveau-Brunswick, est strictement réglementée par Santé Canada.

M. Coon : Si l'entreprise commerciale de collecte de sang est autorisée à ouvrir ses portes à Moncton, notre système public d'approvisionnement en sang en pâtira. Le chef de la direction de la Société canadienne du sang a confirmé cette semaine que la société n'achèterait aucun produit sanguin à la compagnie en question. Le plasma provenant des veines de personnes vulnérables du Nouveau-Brunswick sera vendu à l'étranger si la compagnie arrive à obtenir, croyez-le ou non, un permis d'exportation. En appuyant une entreprise qui entrera en concurrence directe avec la Société canadienne du sang, à dotation publique — elle est financée par notre province —, nous priverons le pays de produits sanguins qui pourraient autrement sauver une vie au Canada. Le ministre déposera-t-il des mesures législatives au Nouveau-Brunswick, à l'instar de l'Ontario, afin de protéger le système public d'approvisionnement en sang du Canada contre les intérêts privés?

L'hon. M. Boudreau : Je vais accorder au député d'en face le bénéfice du doute quant à la possibilité qu'il n'ait pas fait son travail de recherche sur le dossier avant d'en parler à l'Assemblée législative.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : Si le député d'en face avait fait ses recherches, il saurait que le Canada n'est pas en mesure de répondre à ses propres besoins en plasma. Par conséquent, plus de 70 % du plasma utilisé au Canada est acheté à l'étranger. Les fournisseurs américains



représentent la principale source d’approvisionnement en plasma, dont 70 % proviennent de donneurs rémunérés aux États-Unis.

J’ai une question pour le député d’en face. S’il est acceptable de payer des fournisseurs américains pour assurer la collecte de plasma qui est ensuite utilisé au Canada, pourquoi ne l’est-il pas de payer des gens du Canada qui fournissent du plasma utilisé par la population canadienne?

(Exclamations.)

Le président : À l’ordre.

M. Coon : En fait, l’Organisation mondiale de la Santé a déclaré en 2009 que, d’ici à 2020, l’approvisionnement mondial en produits sanguins devrait provenir totalement de donneurs volontaires partout dans le monde. Au Canada, la commission Krever a recommandé l’établissement d’un système public national de dons de sang volontaires, ce qui a mené à la création — heureusement — de la Société canadienne du sang.

Même si les provinces de l’Ontario, de l’Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse ont toutes refusé la collecte privée de sang contre rémunération, le gouvernement actuel envisage tout de même de subventionner la compagnie, au moyen de remises sur les salaires, pour qu’elle s’établisse au Nouveau-Brunswick. Est-ce croyable? Le ministre se joindra-t-il à ses homologues nationaux et internationaux pour prendre position contre les compagnies privées de collecte de sang qui souhaitent exercer des activités dans notre province?

L’hon. M. Boudreau : Encore une fois, certains renseignements qui viennent d’être échangés à la Chambre ne sont pas exacts. À mon avis, il est important de comprendre que les gens du Canada ne peuvent pas fournir assez de plasma pour combler les besoins de la population canadienne.

(Exclamations.)

Le président : À l’ordre.

L’hon. M. Boudreau : Non, cela ne nous est pas possible. Nous nous approvisionnons à l’étranger. Nos approvisionnements proviennent maintenant à 70 % de l’étranger.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l’ordre le député de Fredericton-Ouest—Hanwell.

L’hon. M. Boudreau : Plus de 70 % du plasma provient de l’extérieur du Canada, surtout de centres de collecte commerciale de plasma aux États-Unis. Voilà la réalité. De plus, le fait est que Santé Canada réglemente strictement l’industrie en question et octroie des licences. Il est



vrai aussi que, depuis plus de 25 ans, aucun problème n'est survenu au Canada. Nous avons parlé de la commission Krever, qui a eu lieu il y a près de 30 ans. Les technologies ont évolué. Les méthodes ont évolué. Aucun incident n'a eu lieu au Canada depuis plus de 25 ans. Ce n'est pas moi qui l'affirme. C'est Santé Canada qui l'affirme sur son site Web.

Le président : Le temps est écoulé. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

